



La Défense, le 2 octobre 2013

MESSAGE NUMERO 2013-33

PLATE-FORME DE SIGNALEMENT DE L'IGPN BILAN ET PERSPECTIVES APRES UN MOIS DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble de la parité syndicale était conviée hier par la direction de l'IGPN afin que lui soit présenté le bilan de la mise en œuvre de la plate-forme de signalement, après un mois de fonctionnement.

Les tendances relevées, relatives au nombre de faits relayés par ce moyen comme à leur nature, ont contribué à dé-diaboliser ce nouvel outil. Pour autant, le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale a, à cette occasion, exprimé à nouveau ses attentes fortes à l'égard de l'Administration sur ce sujet, demandant à ce que le traitement de ces signalements ne soit pas générateur de contraintes nouvelles pour les chefs de service, ni d'un sentiment accru de mise en cause induite pour les policiers et l'institution qu'ils représentent.

La direction de l'IGPN a présenté, mardi 1er octobre, aux organisations représentatives des personnels le bilan de la plate-forme de signalement mise en œuvre le 2 septembre 2013, au terme de son premier mois de fonctionnement.

Dans le document remis par l'IGPN et dont vous pourrez prendre connaissance en pièce jointe, il apparaît que les signalements, nombreux les premiers jours sous l'effet de l'annonce médiatique, ont rapidement décliné pour se stabiliser. Nous avons également pu relever, comme cela a été confirmé par Marie-France MONEGER, que les faits évoqués ne concernaient finalement qu'assez peu le champ de compétence traditionnelle de l'IGPN.

Selon la direction de l'IGPN, les faits signalés reçoivent pour la plupart le même traitement que s'ils étaient parvenus par d'autres voies. Vos représentants ont demandé à pouvoir obtenir un bilan comparé avec les réclamations parvenant dans les services par la voie traditionnelle du courrier, pour analyser un éventuel effet report. Nous demeurons soucieux que la mise en œuvre de cette plate-forme, ne se transforme pas en une charge non négligeable d'enquêtes internes et de réponses écrites.

Nous avons également souhaité qu'une communication de ce bon bilan puisse être envisagée à l'égard du grand public, pour faire tomber les idées reçues et les préjugés.

Le SCPN, lors de l'annonce de cette création, avait considéré que la Police Nationale, institution qui se soumet déjà à une multitude d'autorités de contrôle, ne devait pas craindre le jugement sur son action. Cela nous semblait même être le plus parfait témoignage de sa maturité. Nous considérons toujours qu'elle doit servir d'exemple à d'autres institutions, et nous avons constaté avec satisfaction que le Ministre a fait également sienne cette analyse, notamment lorsqu'il a pointé, lundi 30 septembre, lors de son discours aux cadres des forces de sécurité à l'Ecole militaire, l'avance de la Police Nationale sur ce sujet, à l'adresse du DGGN.

Considérant également que la mise en œuvre de cet effort de transparence ne doit pas venir ajouter des contraintes nouvelles aux chefs de service, ni créer un sentiment accru de mise en cause induite pour les personnels, le SCPN a souhaité savoir quel lien pouvait être fait avec la protection juridique et fonctionnelle, notamment dans l'hypothèse d'une intention malveillante du « signaleur ».

Enfin, il paraît nécessaire de procéder à une analyse de la typologie des signalements afin d'identifier les éventuelles incompréhensions du public à l'égard des droits ou pratiques des services de police. Ce travail analytique, construit avec les organisations représentant les personnels, permettrait de développer des outils professionnels, utilisables en formation initiale et continue au bénéfice des effectifs opérationnels. Il permettrait également le déploiement d'une campagne de communication externe afin de faire œuvre pédagogique en direction des usagers.

Une prochaine réunion se tiendra dans ce même format d'ici un mois ou deux. Afin de préparer au mieux cette échéance, nous vous remercions de bien vouloir nous alerter de toutes les situations qui mériteraient d'être évoquées dans cette enceinte.

Emmanuel ROUX



Secrétaire Général

Céline BERTHON



Secrétaire Général adjoint